

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA TERRASSE

Délibération n°2022-022

Séance du 7 avril 2022

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	17	22

L'an deux mil vingt-et-un,
et le 7 avril à 20h00,
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement
convocqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au
nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame
Annick GUICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 avril 2022.

Présents : Annick GUICHARD, Florence JAY, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Thierry DAVID, Christine THOMAS, Michelle JOLLY, Christine CALLEDE, Jean-Michel DESCOMBES, Murielle BOYER, Emmanuel DELETRE, Jérôme DURAND, Jérôme WAUTHIER, Elian ESPAGNOL, Mélanie TELLIER, Benjamin DENOS, Dominique NOEL-BARON

Absent excusé et représenté : Fabien LOUIS, pouvoir donné à Rachel BERNARD ; Julie LEGOUBIN, pouvoir donné à Jérôme WAUTHIER, Fady ABOUZEID, pouvoir donné à Bruno BARET-COLLET, Didier BURILLON pouvoir donné à Mélanie TELLIER ; Edith ALBAN, pouvoir donné à Annick GUICHARD.

Absent : Kassandra BRUN,

Secrétaire de séance : Bruno BARET-COLLET

➤ Adoption du budget primitif 2022

Madame le maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif fourni en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2022 en équilibre entre les dépenses et les recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement selon le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTE
Fonctionnement	2 119 585,00 €	2 119 585,00 €
Investissement	1 461 707,46 €	1 461 707,46 €
TOTAL	3 581 292,46 €	3 581 292,46 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Le maire,
Annick GUICHARD



Transmis en préfecture le
Affiché le
Identifiant unique de l'acte :